

# LA MAJUSCULE DANS LA NOMENCLATURE ZOOLOGIQUE

Jacques Chabot

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 13, rue Buteau, Hull, Québec J8Z 1V4

&

Normand David

Centre de recherches écologiques de Montréal, C.P. 6128, succursale A, Montréal, Québec H3C 3J7

La classification des êtres vivants relève essentiellement d'une branche de la biologie dénommée systématique. L'unité élémentaire et fondamentale à la base de la classification naturelle est l'espèce. En termes très généraux, l'espèce est une entité biologique qui regroupe des populations d'êtres vivants qui peuvent se reproduire entre elles, mais qui sont reproductivement isolées des autres.

Dans le sous-embranchement des Vertébrés, il existe approximativement 20 000 espèces de Poissons, 3000 espèces d'Amphibiens, 6000 espèces de Reptiles, 9000 espèces d'Oiseaux et 4000 espèces de Mammifères. Dans les autres sous-embranchements du règne animal et dans le règne végétal, on compte des millions d'espèces. Comme on le sait, les scientifiques se sont donné comme convention d'assigner un nom scientifique à chaque espèce animale et végétale. Ce nom est composé de deux mots latins dont le premier indique le genre et le second, l'espèce. Par exemple, *Odocoileus virginianus* désigne le Cerf de Virginie.

Parallèlement à cette nomenclature scientifique, il s'est créé une nomenclature technique française pour désigner les espèces de certains groupes d'êtres vivants, particulièrement chez les Vertébrés. Par exemple, au Canada, il existe des nomenclatures françaises «officielles» pour les Oiseaux rencontrés au pays (Ouellet et Gosselin 1983; Société zoologique du Québec inc. 1983; ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 1983). Le plus souvent, le nom français conventionnel d'une espèce est formé de deux parties, soit deux termes (Belette pigmée), soit deux groupes de termes (Belette à longue queue); l'un de ces termes peut être appelé le «nom générique» et l'autre le «nom spécifique», ce dernier ayant des formes diverses et une position variable dans le nom (Petite Buse, Buse pattue, Buse à queue rousse, etc.).

Des scientifiques de langue française se sont donné comme convention une règle stipulant que:

**Le nom générique (d'une espèce), quelle que soit sa position dans le nom vernaculaire, ainsi que tout autre mot, nom ou adjectif, placé au commencement du nom vernaculaire, s'écrivent avec une majuscule;** par exemple, on écrit un Grand Morillon, un Grand Duc, une Fauvette jaune, un Grand Puffin et un Puffin fuligineux (Godfrey 1967).

Cette convention est en usage depuis longtemps. Dionne (1906) la mettait en application dans sa publication *Les Oiseaux de la province de Québec*. Elle le fut également bien avant son temps et l'est encore aujourd'hui. Dans bon nombre de livres de référence en biologie, principalement ceux publiés en Europe, on respecte cette convention. On la retrouve, entre autres, dans l'illustre collection du Précis de sciences biologiques (Grassé et Devillers 1950), dans les travaux de Dorst (1971), de Marie-Victorin (1964) et dans certaines revues scientifiques comme *Alauda*, *Gerfaut*, etc. Les traducteurs attitrés du gouvernement du Canada ont appliqué cette convention lorsqu'ils ont traduit, entre autres, Banfield (1975), Scott et Crossman (1974), Godfrey (1967) et Clarke (1981). Toutefois, cette convention n'est pas appliquée par tous (Frankton et Mulligan 1974, Pirlo 1969, la revue *Le naturaliste canadien*, etc.).

En grammaire française, nous relevons quelques avis autorisés sur la question.

On met une lettre capitale au commencement de tous les noms propres. Sont considérés comme tels les noms d'ordres, de classes, de familles, de genres, etc., dans les travaux de zoologie, de géologie et de botanique (Labbé 1971).

Les termes de classification dans les ouvrages scientifiques seulement (zoologie, botanique, géologie, archéologie) prennent, en principe, la majuscule (Anonyme 1973).

Dans le **Dictionnaire des difficultés de la langue française** (Thomas 1971), on lit:

Il n'y a pas de règle absolue et valable pour tous

les cas dans l'emploi des majuscules. Il y a une règle d'usage et des cas particuliers. Les ouvrages spéciaux, par exemple, seront toujours plus riches en majuscules, dans les noms communs, que les ouvrages généraux. Un traité de botanique verra chaque nom d'espèce ou de variété orné d'une capitale, de même un traité de zoologie, mais un dictionnaire, ne pouvant faire ressortir chaque mot, unifiera sur les minuscules.

Le **Dictionnaire du bon français** (Girodet 1981) expose ce qui suit en ce qui concerne la majuscule dans les sciences pour les noms d'animaux et de plantes:

Dans le langage courant, ces mots s'écrivent avec une minuscule: [...] Le chêne est le plus bel arbre de nos régions. [...] En revanche, dans la langue des spécialistes, il est d'usage d'écrire avec une majuscule le nom des espèces animales et végétales.

Après la lecture des règles grammaticales traitant de la majuscule, on remarque que les grammairiens ne donnent que des constatations lorsqu'ils discutent de son application dans la nomenclature technique. Cependant, Grévisse (1980) définit le nom propre comme étant celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou d'objets pris en particulier (article 385). Or, chaque espèce est une entité biologique distincte des autres, ce qui nous autorise à leur appliquer la lettre majuscule.

Dans leur publication intitulée *Les noms français des oiseaux d'Amérique du Nord*, Ouellet et Gosselin (1983) recommandent l'usage de la majuscule pour tous les substantifs et les qualificatifs qui précèdent le substantif parce qu'ils considèrent le nom d'une espèce d'oiseau comme un nom propre.

Dans l'examen de toute cette question, il faut avoir à l'esprit que les scientifiques utilisent les noms techniques pour désigner avec précision les espèces dont ils veulent parler. Ainsi donc, dans l'expression **12 Grands Hérons et 10 Hérons verts** on veut parler de 12 oiseaux de l'espèce *Ardea herodias* et de 10 oiseaux de l'espèce *Butorides striatus*. Écrire **grands hérons** et **hérons verts** désignerait des hérons de grande taille et des hérons de couleur verte. C'est le seul sens autorisé par ces noms communs. Lorsqu'un ornithologue écrit qu'il a vu un **grand héron**, il veut dire un héron de grande taille parce qu'il n'a pas voulu ou n'a pas pu établir l'identité de l'espèce; lorsqu'il écrit un **Grand Héron**, il veut préciser qu'il s'agit d'un individu de l'espèce *Ardea herodias*.

Au singulier comme au pluriel, l'utilisation de la majuscule pour les noms des espèces (et celui des individus en faisant partie) permettrait de toujours identifier ces êtres sans équivoque, en évitant l'imprécision véhiculée par les noms communs.

#### RÉFÉRENCES

- Anonyme. 1973. De l'emploi des majuscules. Fichier français de Berne, Berne. no 65.
- Banfield, A. W. F. 1975. Les mammifères du Canada. Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Clarke, A. H. 1981. Les mollusques d'eau douce du Canada. Musée national des sciences naturelles, musées nationaux du Canada, Ottawa.
- Dionne, C.E. 1906. Les oiseaux de la province de Québec. Dussault et Proulx, Québec.
- Dorst, J. 1971. Les oiseaux dans leur milieu. Bordas, Paris.
- Frankton, C. & G.A. Mulligan. 1974. Les mauvaises herbes du Canada. Agriculture Canada, Ottawa.
- Girodet, J. 1981. Dictionnaire du bon français. Bordas, Paris.
- Godfrey, W.E. 1967. Les oiseaux du Canada. Musée national du Canada. Bulletin no 203.
- Grassé, P.-P. & P. Devillers. 1950. Traité de zoologie, anatomie, systématique, biologie. Tome 15. Oiseaux. Éditeur: Pierre-P. Grassé. Masson et Cie, Paris.
- Grévisse, M. 1980. Le bon usage. Duculot, Paris.
- Labbe, B. (éditeur). 1971. Code typographique. Syndicat national des cadres et maîtrises du livre, de la presse et des industries graphiques. Paris.
- Marie-Victorin, Frère. 1964. Flore laurentienne. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1983. Liste de la faune vertébrée du Québec. Direction générale de la faune, Service des études écologiques, Québec.
- Ouellet, H. & M. Gosselin. 1983. Les noms français des oiseaux d'Amérique du Nord. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. Série Syllogeus no 43.
- Pirlot, P. 1969. Morphologie évolutive des chordés. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Scott, W.B. & E.J. Crossman. 1974. Poissons d'eau douce du Canada. Ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, Ottawa.
- Société zoologique du Québec. 1983. Les oiseaux du Canada et des États-Unis continentaux. Société zoologique du Québec inc., Québec.
- Thomas, A.V. 1971. Dictionnaire des difficultés de la langue française. Librairie Larousse, Paris.

---

Le présent document fut soumis à l'Office de la langue française en novembre 1983. Cet organisme, par l'intermédiaire de son comité d'étude des règles orthotypographiques, a entériné la norme telle que proposée et discutée ci-haut. Cette norme fut l'objet d'un communiqué émis par l'office dans le **Spécial express** n° 10, 1984.

---